



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième du mois de mars de l'an deux mille seize à seize heures trente (15-03-2016 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2016-03-036

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 mars 2016 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2016-03-037

Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale du 15 février 2016 tel que présenté."

2016-03-038

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 février 2016 tel que présenté."

Correspondances

Le sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie - 2016-02-12

MMQ - Ristourne 2015

MTQ - Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2) - subvention de 125 000 \$ pour l'année 2015

Ville de Sept-Îles - Nouvelle tarification et modalité de paiement - Lieu d'enfouissement technique de la ville de Sept-Îles

MAMOT - Montant résiduel du FDR de la CRÉ, répartition du montant de 1.1 M\$

2016-03-039

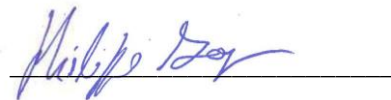
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 9 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 9 mars 2016, de 452 621.96 \$".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Philippe Gagnon, secrétaire trésorier adjoint de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Philippe Gagnon, secrétaire trésorier adjoint

2016-03-040

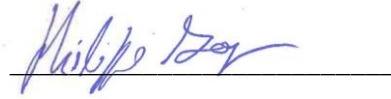
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 9 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 9 mars 2016, de 33 776.34 \$".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Philippe Gagnon, secrétaire trésorier adjoint de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Philippe Gagnon, secrétaire trésorier adjoint

2016-03-041

Autorisation de signature de renouvellement d'une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ATTENDU QUE depuis le 31 mai 2011, la MRC de Sept-Rivières exerce des pouvoirs et responsabilités en matière de gestion de certains droits fonciers et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, et ce, selon les termes définis à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de l'entente de délégation, celle-ci est de cinq ans à compter de la date de sa signature par les parties. Par conséquent, elle vient à échéance le 30 mai 2016;

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement, certaines MRC délégataires ont signifié leur volonté de modifier différents paramètres de l'entente de délégation en vue de son renouvellement;

ATTENDU LA mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de l'entente, composé de représentants du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ;

ATTENDU QUE les travaux du comité permettront d'échanger sur les modifications à apporter aux ententes de délégation, en vue de la signature d'une nouvelle entente de principe;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, afin d'assurer la continuité des activités déléguées, il est souhaitable de renouveler les ententes de délégation dans leur version actuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

QU'il autorise le préfet, monsieur Réjean Porlier, et le directeur général, monsieur Alain Lapierre, à signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État."

2016-03-042

Nominations comité d'investissement de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU LA fermeture du CLD de Sept-Rivières en date du 31 décembre 2015 et le transfert des activités de financement à la MRC;

ATTENDU QUE les nouveaux programmes seront administrés par la MRC, via un comité d'investissement;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la nomination de représentants majoritairement indépendants du Fonds de solidarité FTQ, de la FTQ, de la MRC et des municipalités qui la composent;

ATTENDU LA résolution 2016-02-027 passé en février 2016 pour la nomination de certains membres.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les représentants suivant sur le comité d'investissement de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat de deux ans, soit :

Monsieur Michel Gignac, représentant du milieu socioéconomique de la chambre de commerce de Port-Cartier;

Monsieur Pascal Langlois, représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ."

2016-03-043

Signature d'un addenda, bail 106 rue Napoléon, bureau 400

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire agrandir ses bureaux suite à la fermeture du CLD et de la CRÉ afin de répondre aux nouvelles responsabilités qu'elle se verra confier notamment en développement économique;

ATTENDU QUE la MRC désire louer les espaces rendus vacants par la fermeture du bureau de la CRÉ à Sept-Îles;

ATTENDU QUE le bail entre la MRC et Placements Nord-Côtier inc. vient à échéance le 31 octobre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Réjean Porlier, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général à signer l'addenda au bail du 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles afin de permettre la prise de possession dès avril 2016, des locaux anciennement occupés par la CRÉ au 4^e étage du 106, rue Napoléon."

2016-03-044

Autoriser Alain Lapierre, directeur général, à assister au Congrès de la COMAQ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Alain Lapierre, directeur général à assister au 48^e assises annuelles de la COMAQ qui aura lieu les 25-26 et 27 mai 2016 à La Malbaie;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2016-03-045

Octroi d'une aide financière pour la Société historique du Golfe

ATTENDU LA demande de la Société historique du Golfe afin de soutenir la production de la revue d'histoire de la Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 200 \$ à la Société historique du Golfe afin de soutenir la production de la prochaine édition de la revue d'histoire de la Côte-Nord, numéro 61-62;

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotion et publicité »."

2016-03-046

Octroi du contrat - Travaux d'entretien des chemins au lac Daigle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des chemins au lac Daigle entre le 1^{er} avril et le 15 novembre 2016;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées, soit par les entreprises Équipements Lalancette et Équipements Nordiques.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour les travaux d'entretien estival des chemins au lac Daigle soit octroyé à l'entreprise Équipements Lalancette, selon les prix spécifiés dans leur soumission (excluant les taxes), soit :

1. Chemin d'accès (une seule fois au printemps, dès la fonte des neiges) :

- 124,62 \$/heure (nivelage);
- 12,67 \$/tonne (fourniture seulement);
- 14,67 \$/tonne (fourniture et la mise en place du matériel).

2. Chemin périphérique (environ aux trois semaines entre le 1^{er} avril et le 15 novembre) :

- 124,62 \$/heure (nivelage);
- 13,67 \$/tonne (fourniture seulement);
- 15,67 \$/tonne (fourniture et la mise en place du matériel).

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire TNO Lac Walker - entretien des chemins;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2016-03-047

Embauche pour pourvoir au poste de coordonnateur de l'Écopatrouille 2016

ATTENDU QUE l'emploi de coordonnateur constitue un poste clé au sein de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières en améliorant la performance sur le terrain de l'équipe de sensibilisation et les retombées du projet dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE monsieur Raphaël Senneville soit embauché comme coordonnateur de l'Écopatrouille à compter du 2 mai 2016 jusqu'au 26 août 2016;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à verser à l'employé un salaire de 18 \$ de l'heure et les avantages sociaux liés aux emplois étudiants;

QUE madame Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable et responsable du projet de l'Écopatrouille, soit responsable de réaliser les activités de supervision et d'évaluation de monsieur Raphaël Senneville."

2016-03-048

Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a adopté le 20 octobre 2015 son projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

ATTENDU QUE le projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique et que la consultation doit se faire par l'intermédiaire d'une commission;

ATTENDU QUE la Commission de consultation publique nommée par le conseil de la MRC a réalisé son exercice de consultation par la tenue de deux séances les 27 janvier et 3 février 2016 à Port-Cartier et Sept-Îles respectivement;

ATTENDU QUE la Commission a procédé à l'analyse des interventions des citoyens et des mémoires déposés dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU QUE la Commission a dressé un rapport regroupant les modalités de consultation, les observations recueillies auprès du public de même que les recommandations à l'égard du projet de PGMR;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit rendre public le rapport de la Commission dès sa transmission.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivière accepte le dépôt du rapport de la Commission de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

QUE le rapport soit rendu disponible sur le site internet de la MRC de Sept-Rivières.

2016-03-049

Dépôt du rapport de la direction générale concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a confié la gestion de l'ensemble des Fonds et politique de soutien de la MRC à sa direction générale en vertu de la résolution 2016-02-25;

ATTENDU QUE la direction générale doit déposer un rapport écrit au conseil suite à la conclusion d'entente concernant la gestion des différents Fonds et politique de soutien de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de la direction générale en date du 3 mars 2016."

2016-03-050

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-244 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la Ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151 ;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-244 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-244 de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2016-03-051

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-245 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 de la Ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151 ;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-245 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-245 de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2016-03-052

Autoriser monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, à assister au congrès de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 20 au 22 avril 2016 à Québec

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, à assister au congrès de l'AARQ;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2016-03-053

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a adopté le 20 octobre 2015 son projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* (PGMR);

ATTENDU QUE le PGMR comprend 51 mesures locales et régionales à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

ATTENDU QUE la réalisation des mesures régionales demande l'implication plus que complète de la ressource humaine en place;

ATTENDU QUE certaines mesures structurantes doivent être réalisées dès 2016;

ATTENDU QUE la MRC souhaite créer un poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles (projet pilote) afin de soutenir la réalisation de ces mesures;

ATTENDU QUE la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC est un programme pouvant servir de levier pour la création d'un nouvel emploi.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières dépose le projet intitulé Chargé de projet en gestion des matières résiduelles et demande une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

QUE la MRC de Sept-Rivières désigne Alain Lapierre, directeur général, à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la MRC de Sept-Rivières s'engage dans le cadre de sa demande de contribuer financièrement à 50 % des coûts du projet et à couvrir tous les frais excédants;

QUE la MRC confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet."

2016-03-054

Appui au mémoire des commissions scolaires de la Côte-Nord - Projet de loi n° 86

ATTENDU QUE le projet de loi n° 86 propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

ATTENDU QUE le monde municipal est inquiet de la perte de pouvoir local et décisionnel qu'introduit ce projet de loi;

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières fasse siennes les recommandations contenues au mémoire de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord de février 2016 déposé dans le cadre de la constitution particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

1. Que la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de la région.
2. Que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent dans le but de maintenir une gouvernance de proximité.
3. Que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés.
4. Que le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissions scolaires.
5. Que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissions scolaires au suffrage universel.
6. Que la promotion et la valorisation des élections scolaires soient une priorité pour le gouvernement.

7. Que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir un scrutin simultané.
8. Que les changements de la structure actuelle, s'il y a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locale et régionale.
9. Que les parents membres dans l'actuelle structure puissent avoir le droit de vote, afin d'accroître leur pouvoir.
10. Que l'article 213.1 soit modifié afin qu'il corresponde à ce qui existe déjà entre certaines commissions scolaires et qu'il en assure ou renforce les liens.

« Les commissions scolaires doivent PARTAGER des ressources et des services entre elles ou avec d'autres organismes publics, dont les municipalités, ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) lorsque cela permet, dans le cadre de leur mission, de répondre à des besoins d'efficacité ou de rentabilité dans la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. »

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'UMQ
- M. Richard Lehoux, président de la FQM
- Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- Aux préfets des MRC de la Côte-Nord
- Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis"


2016-03-055

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,


ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 15 mars 2016 soit levée à 17 h 10."


Réjean Porlier
Préfet


Philippe Gagnon
Directeur général et secrétaire trésorier adjoint

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


Réjean Porlier
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 9 MARS 2016

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de mars 2016	7 126.77 \$
Réf. : -Surtaxe municipale pour 2016	6 788.52 \$
2. GILLES FOURNIER	
Réf. : -Déplacement pour session spéciale du 15 février 2016.....	78.40 \$
Réf. : -Déplacement pour session du 16 février 2016.....	78.40 \$
3. VÉRONIQUE BERNATCHEZ	
Réf. : -Déplacement pour PC, le 27 janvier 2016.....	78.40 \$
4. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT	
Réf. : -Frais de repas pour le 5 février 2016, inspections SHQ.....	25.00 \$
5. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour février 2016.....	131.25 \$
6. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour février 2016.....	42.00 \$
7. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour février 2016.....	6 528.32 \$
8. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour février 2016.....	15 164.79 \$
Réf. : -Paiement sur production du sommaire et relevés 1 pour 2015.....	4.53 \$
9. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour février 2016.....	432.15 \$
10. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour février 2016.....	6 129.16 \$
11. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour mars 2016 (Industrielle Alliance).....	4 637.40 \$
12. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de février 2016.....	3 129.17 \$
13. COGECO	
Réf. : -Frais pour avril 2016.....	52.88 \$
14. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour avril 2016.....	32.25 \$
15. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour février 2016.....	126.82 \$
16. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Comptoir 560; repas DG et aménagiste du 30 janvier 2016.....	44.10 \$
Réf. : -La maison de Hong Kong; repas CA Ski Gallix du 25 février 2016.....	61.34 \$
17. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, février 2015.....	25.00 \$
18. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essence camion février 2016.....	0.00 \$
19. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée au 15 février 2016.....	11.04 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 1 er mars 2016.....	328.14 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Écopatrouille au 1 er mars 2016.....	18.91 \$

Réf. : -Travaux réparation sur inséreuse/plieuse.....	183.96 \$
20. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour février 2016.....	165.50 \$
21. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Versement quotes-part équipement supra-local (chemin) pour 2016.....	36 528.00 \$
Réf. : -Formation pompier 2.....	658.00 \$
22. PG SOLUTIONS	
Réf. : -Formation à distance-Alain Lapierre du 12 février 2016.....	111.53 \$
Réf. : -Ré-installation serveur Megagest, Syged.....	1 134.80 \$
23. FRANCO TYP-POSTALIA CANADA	
Réf. : -Location trimestrielle machine à timbres.....	148.32 \$
24. SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD	
Réf. : -Aide financière activité 2016.....	500.00 \$
25. SAAQ	
Réf. : -Immatriculations Camion dodge et VTT.....	564.29 \$
26. BELL MOBILITY	
Réf. : -Frais cellulaires écopatrouille.....	23.00 \$
27. DESI	
Réf. : -Contribution au dév. Économique tel entente 2016-2017.....	96 327.90 \$
28. CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI	
Réf. : -Rencontre publique, consultation PGMR.....	57.49 \$
Réf. : -PNR-3-2015-15, FINAL.....	15 184.00 \$
29. CDEPC	
Réf. : -Contribution au dév. Économique tel entente 2016-2017.....	32 109.30 \$
30. MONSIEUR LOUIS-MARIE THÉRIAULT	
Réf. : -Remboursement paiement à la MRC par erreur.....	30.00 \$
31. MALLETTTE	
Réf. : -Honoraires serv. Professionnels, CLD.....	804.83 \$
32. L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE	
Réf. : -Assurance-prêts aux entreprises, Gestion Lafam Inc. (CLD).....	4 907.88 \$
33. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Versement du 1 er mars tel entente.....	81 250.00 \$
34. CTASI	
Réf. : -Contribution MTQ 2015, Projet interbus.....	125 000.00 \$
35. JURISMEDIA INC.	
Réf. : -Achat gestionnaire de Prêts Margill (CLD).....	3 736.69 \$
36. MESSAGERIE AILE-AIR	
Réf. : -Transports enveloppes.....	17.87 \$
37. OMH DE PORT-CARTIER	
Réf. : -PNR-3-2015-01, FINAL.....	1 460.00 \$
38. MAP DESIGN	
Réf. : -Graphisme et impression, écopatrouille.....	264.44 \$
39. JOURNAL LE NORD-COTIER	
Réf. : -Offres d'emploi, écopatrouille.....	379.42 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	452 621.96 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 9 MARS 2016

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour mars 2016.....	13 618.50 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour février 2016.....	611.21 \$
Réf. : -Électricité centre communautaire du 24-12-2015 au 25-02-2016.....	922.29 \$
3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM	
Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour février 2016.....	1 708.33 \$
Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour janvier 2016.....	-255.83 \$
4. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Contrat de déneigement pourtour du lac daigle, versement #5.....	6 486.50 \$
Réf. : -Contrat de déneigement 1.7 KM, versement #5.....	1 268.84 \$
5. VILLE DE SEP-ÎLES	
Réf. : -Enfouissement sanitaire janvier 2016.....	282.50 \$
6. L'IMMOBILIÈRE	
Réf. : -Gestion du rôle, mars 2016.....	1 849.18 \$
7. IMPRIMERIE B ET E	
Réf. : -Achats de timbres encres.....	66.00 \$
8. GROUPE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses eau février 2016.....	90.37 \$
9. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Réception des matières recyclables février 2016.....	
10. FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
Réf. : -Acquisition de produits d'orthophotographie.....	7 128.45 \$
TOTAL DES DÉPENSES	33 776.34 \$